

## **NICOX SA**

Société anonyme au capital de 33 491 370 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines

06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis

R.C.S. GRASSE 403.942.642

-----

### **RAPPORT SEMESTRIEL FINANCIER ET D'ACTIVITE**

**AU 30 JUIN 2020**

#### **PRESENTATION DES COMPTES**

Les comptes semestriels consolidés condensés présentés correspondent à la consolidation par intégration globale des comptes des sociétés suivantes :

- ✓ Nicox SA
- ✓ Nicox Research Institute S.r.l., filiale italienne de Nicox SA (« Nicox S.r.l. »)
- ✓ Nicox Ophthalmics, Inc., filiale américaine de Nicox SA
- ✓ Nicox Science Ireland Limited, filiale irlandaise détenue par Nicox SA étant précisé que cette filiale a été dissoute à effet du 2 août 2020.

Ils ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

#### **DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Président Directeur Général  
Michele Garufi

## 1) EVENEMENTS DU PREMIER SEMESTRE 2020

13 janvier 2020 : Approbation de VYZULTA® au Mexique par son partenaire licencié

[https://www.nicox.com/assets/files/FR\\_VYZULTA\\_Mexico-Approval\\_20200113\\_F1.pdf](https://www.nicox.com/assets/files/FR_VYZULTA_Mexico-Approval_20200113_F1.pdf)

Nicox a annoncé que son partenaire licencié, Bausch + Lomb, a reçu l'approbation de mise sur le marché au Mexique de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024%. L'approbation au Mexique fait suite aux approbations de VYZULTA aux Etats-Unis et au Canada. VYZULTA est indiqué pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Nicox reçoit des redevances nettes croissantes de 6% à 12% sur les ventes mondiales de VYZULTA ainsi que de futurs paiements d'étape pouvant atteindre un montant de 150 millions de dollars.

16 janvier 2020 : Approbations de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024% à Hong Kong et en Argentine par son partenaire licencié

[https://www.nicox.com/assets/files/FR\\_VYZULTA-HK-and-Argentina-PR\\_20200116\\_F2.pdf](https://www.nicox.com/assets/files/FR_VYZULTA-HK-and-Argentina-PR_20200116_F2.pdf)

Nicox a annoncé que son partenaire licencié, Bausch + Lomb, a reçu l'approbation de mise sur le marché de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024% à Hong Kong et en Argentine. Avec ces approbations, VYZULTA est maintenant approuvé pour commercialisation dans cinq pays et territoires.

3 février 2020 : Brevet de formulation délivré pour le NCX 470 prolongeant sa protection aux États-Unis jusqu'en 2039

[https://www.nicox.com/assets/files/FR\\_NCX470\\_USFORMULATIONPATENTPR\\_20200203\\_F.pdf](https://www.nicox.com/assets/files/FR_NCX470_USFORMULATIONPATENTPR_20200203_F.pdf)

Nicox a annoncé qu'un brevet de formulation pour le NCX 470 a été délivré par le U.S. *Patent and Trademark Office*, prolongeant la protection du NCX 470 aux Etats-Unis jusqu'en 2039. NCX 470 est un nouvel analogue de bimatoprost donneur d'oxyde nitrique (NO) de seconde génération, pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. NCX 470 est protégé par un brevet couvrant sa composition de matière jusqu'en 2029, potentiellement éligible pour une extension jusqu'à 5 ans de la durée du brevet en fonction de la période d'examen réglementaire.

5 mars 2020 : Une réunion de fin de phase 2 positive avec la FDA américaine ouvre la voie à un programme de phase 3 pour le NCX 470 dans le glaucome

[https://www.nicox.com/assets/files/FR\\_NCX470\\_FDAEOP2\\_PR\\_20200305\\_F2.pdf](https://www.nicox.com/assets/files/FR_NCX470_FDAEOP2_PR_20200305_F2.pdf)

Nicox a annoncé une réunion de fin de phase 2 positive avec la FDA américaine au cours de laquelle ont été convenus le design du programme de phase 3 pour le NCX 470 ainsi que les plans de développement et non cliniques nécessaires à la soumission d'une autorisation de mise sur le marché (*New Drug Application*, NDA) aux Etats-Unis. NCX 470, un nouvel analogue de bimatoprost donneur d'oxyde nitrique (NO) de seconde génération pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire, est le principal programme en développement clinique de Nicox. L'initiation de l'étude Mont Blanc, la première étude clinique de phase 3 pour le NCX 470, est attendue d'ici la fin du deuxième trimestre 2020, avec des premiers résultats prévus au troisième trimestre 2021. Comme annoncé précédemment, l'étude Mont Blanc sera initiée avec deux dosages de NCX 470 0,065% et 0,1%, et se poursuivra avec un seul dosage sélectionné au cours de l'étude grâce un design adaptatif. Des informations supplémentaires sur ce design seront communiquées après l'initiation de l'étude.

9 mars 2020 : Approbation de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024% à Taiwan par son partenaire licencié

[https://www.nicox.com/assets/files/FR\\_VYZULTA- TAIWAN APPROVAL PR 20200309\\_F.pdf](https://www.nicox.com/assets/files/FR_VYZULTA- TAIWAN APPROVAL PR 20200309_F.pdf)

Nicox annonce aujourd'hui que son partenaire licencié, Bausch + Lomb, a reçu l'approbation de mise sur le marché de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024% à Taiwan. Avec cette approbation supplémentaire, VYZULTA est maintenant approuvé pour commercialisation dans six pays et territoires (à savoir les États-Unis, l'Argentine, le Canada, Hong Kong, le Mexique et Taiwan), ce qui marque la poursuite de l'expansion de l'approbation de VYZULTA dans des territoires où les autorités réglementaires reconnaissent les données cliniques de l'enregistrement américain (*New Drug Application*, NDA). VYZULTA est indiqué pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire et est commercialisé aux Etats-Unis et au Canada.

11 mars 2020 : Nicox fait un point sur l'avancement de ZERVIAE™ en Chine et annonce une extension des territoires couverts par son accord avec Ocumension Therapeutics

[https://www.nicox.com/assets/files/FR-OCUMENSION\\_ZERVIAE\\_AMENDMENT\\_20200311\\_F.pdf](https://www.nicox.com/assets/files/FR-OCUMENSION_ZERVIAE_AMENDMENT_20200311_F.pdf)

Nicox annonce aujourd'hui avoir amendé avec Ocumension Therapeutics l'accord de concession de licence conclu en mars 2019 allouant à Ocumension les droits exclusifs pour le développement et la commercialisation de ZERVIAE™ (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24% pour le traitement de la conjonctivite allergique sur le marché chinois. Selon les termes de l'amendement, Ocumension détient désormais les droits exclusifs de ZERVIAE dans la majorité des pays d'Asie du Sud-Est.

11 mars 2020 : Paiement de 15 millions d'euros et prise en charge de la moitié des coûts de la deuxième étude clinique de phase 3 sur NCX 470 par Ocumension Therapeutics dans le cadre d'un amendement de leur accord de licence

[https://www.nicox.com/assets/files/FR\\_OCUMENSION\\_NCX470\\_JOINT\\_TRIAL\\_2020\\_311\\_F.pdf](https://www.nicox.com/assets/files/FR_OCUMENSION_NCX470_JOINT_TRIAL_2020_311_F.pdf)

Nicox annonce aujourd'hui avoir amendé avec Ocumension Therapeutics l'accord de concession de licence conclu en mars 2019 allouant à Ocumension les droits exclusifs pour le développement et la commercialisation de ZERVIAETM (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24% pour le traitement de la conjonctivite allergique sur le marché chinois. Selon les termes de l'amendement, Ocumension détient désormais les droits exclusifs de ZERVIAE dans la majorité des pays d'Asie du Sud-Est.

31 mars 2020 : Lancement de ZERVIAETM aux Etats-Unis par son partenaire Eyevance Pharmaceuticals

[https://www.nicox.com/assets/files/FR\\_ZERVIAE-U.S.-LAUNCH\\_PR\\_20200331\\_F1.pdf](https://www.nicox.com/assets/files/FR_ZERVIAE-U.S.-LAUNCH_PR_20200331_F1.pdf)

Nicox annonce aujourd'hui le lancement de ZERVIAETM aux Etats-Unis par son partenaire américain Eyevance Pharmaceuticals. Les collyres ont été expédiés aux grossistes nationaux la semaine dernière et sont désormais disponibles en pharmacie pour être délivrés aux patients sur ordonnance. ZERVIAE vient compléter le portefeuille ophtalmique commercial d'Eyevance comprenant FLAREX®, TOBRADEX® ST et FRESHKOTE® Preservative Free (sans conservateur), commercialisé par sa propre force de vente. L'équipe commerciale d'Eyevance couvre actuellement 40 territoires clé aux Etats-Unis. ZERVIAE est le premier nouveau traitement délivré uniquement sur prescription pour traiter la conjonctivite allergique mis sur le marché depuis plus de 10 ans.

2 avril 2020 : Dépôt d'un dossier de désignation de médicament orphelin pour le naproxcinod dans la drépanocytose par son partenaire Fera Pharmaceuticals

[https://www.nicox.com/assets/files/FR\\_Fera\\_SickleCell\\_PR\\_20200402\\_-F.pdf](https://www.nicox.com/assets/files/FR_Fera_SickleCell_PR_20200402_-F.pdf)

Nicox et Fera Pharmaceuticals, annoncent aujourd'hui que Fera a déposé un dossier de désignation de médicament orphelin (Orphan Drug Designation, ODD) pour le naproxcinod dans la drépanocytose auprès de la Food and Drug Administration (FDA) américaine. A la suite des résultats des premières études non cliniques sur le naproxcinod dans des modèles de drépanocytose, Fera a décidé de concentrer son développement dans le traitement des crises vaso-occlusives douloureuses de la drépanocytose. Fera prévoit de réaliser des études supplémentaires ainsi que d'autres activités de développement en prévision de l'entrée directe dans une étude clinique d'efficacité pour le naproxcinod chez des patients atteints de drépanocytose, sous réserve d'avoir obtenu une désignation de médicament orphelin.

8 avril 2020 : Plan en vue d'une étude de phase 2b pour le NCX 4251 suite à une réunion positive avec la FDA

[https://www.nicox.com/assets/files/FR-NCX-4251-FDA\\_MEETING\\_20200408\\_F.pdf](https://www.nicox.com/assets/files/FR-NCX-4251-FDA_MEETING_20200408_F.pdf)

Nicox annonce aujourd'hui une réunion de Type C avec la Food and Drug Administration

(FDA) américaine au cours de laquelle ont été examinées les données de l'étude clinique de phase 2 Danube récemment achevée et les designs de la prochaine étude du NCX 4251. Au regard des résultats positifs de l'étude de phase 2 Danube dans la réduction des signes et symptômes tant de la blépharite que de la sécheresse oculaire, les designs d'une étude de phase 2b du NCX 4251 ont été convenus avec la FDA américaine pour les épisodes aigus de blépharite et pour la réduction des signes et symptômes de la sécheresse oculaire. NCX 4251, deuxième candidat médicament de Nicox à un stade clinique, est une suspension ophtalmique innovante, brevetée, de nanocristaux de propionate de fluticasone, qui pourrait être développé dans la blépharite et dans la sécheresse oculaire.

17 avril 2020 : Point d'activité et résumé financier du premier trimestre 2020

[https://www.nicox.com/assets/files/FR- Q1-2020-results\\_20200417\\_F.pdf](https://www.nicox.com/assets/files/FR- Q1-2020-results_20200417_F.pdf)

Au 31 mars 2020, le groupe Nicox disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de €45,2 millions contre €28,0 millions au 31 décembre 2019. Le chiffre d'affaire net<sup>2</sup> pour le premier trimestre 2020 était de €1,7 millions (incluant un paiement d'étape de €1,0 million par Ocumension) contre €0,4 million au premier trimestre 2019. €14 millions d'euros de ce paiement d'étape reçus d'Ocumension sont classés en produits différés en raison de la participation continue de Nicox au développement de NCX 470. Au 31 mars 2020, le groupe Nicox avait une dette financière de €18,1 millions sous la forme d'un financement obligataire avec Kreos Capital signé en janvier 2019.

2 juin 2020 : Démarrage de la première étude de phase 3 pour le NCX 470 dans le glaucome

[https://www.nicox.com/assets/files/FR- NCX-470\\_Mont-Blanc-FPFV\\_PR\\_F.pdf](https://www.nicox.com/assets/files/FR- NCX-470_Mont-Blanc-FPFV_PR_F.pdf)

Nicox annonce aujourd'hui le démarrage de la première étude clinique de phase 3, Mont Blanc, par le recrutement, hier, des premiers 12 patients. L'étude Mont Blanc vise à évaluer le NCX 470 pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez des patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. NCX 470 est le nouvel analogue de bimatoprost donneur d'oxyde nitrique (NO) de deuxième génération de la \* Société.

## **2) RESULTATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES AUX 30 JUIN 2020 ET 2019**

### ***ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL***

#### ***Chiffre d'affaires des collaborations***

Le chiffre d'affaires net des collaborations s'élève à €2.4 millions au premier semestre 2020 contre €5.6 millions au premier semestre 2019 et inclut €1.4 million de redevances nettes au premier semestre 2020 contre €0.9 million à la même période en 2019. Le chiffre d'affaires net des collaborations inclut également au premier semestre 2020 €1.0 million de revenus non récurrents liés à des concessions de licence contre €4.7 millions à la même date en 2019.

#### ***Frais de recherche et développement***

Au premier semestre 2020, les frais de recherche et développement s'élèvent à €6.5 millions contre €7.5 millions pour le premier semestre 2019. La diminution des frais de recherche et

développement sur le premier semestre 2020 en comparaison du premier semestre 2019 s'explique principalement par la poursuite au cours du premier semestre 2019 des études Dolomites de phase 2 pour le NCX 470 et Danubes de phase 2a pour le NCX4251 finalisées au cours du dernier trimestre 2019. En 2020 l'étude Mont-Blanc de phase 3 pour le NCX470 a débuté le premier Juin 2020.

### ***Frais administratifs***

Les frais administratifs s'élèvent à €3.5 millions au 30 juin 2020, contre €3.7 millions au 30 juin 2019. Ces frais correspondent principalement aux dépenses de personnel administratif et financier, aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux, aux dépenses de communication et de développement d'affaires (dont notamment les activités relatives à l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence).

### ***Autres produits***

Les autres produits s'élèvent à €0.8 million au 30 juin 2020, contre €0.5 million au 30 juin 2019 et concernent principalement des écarts de conversion (0.3€ en 2020 contre €0.1 en 2019) et le crédit d'impôt recherche €0.4 million en 2020 contre €0.4 million en 2019).

### ***Autres charges***

Les autres charges s'élèvent à €0.2 million au 30 juin 2020 contre €0.1 million au 30 juin 2019 et concernent principalement les pertes dues à des écarts de conversion sur les actifs et passifs libellés en devises étrangères.

### ***Amortissement des immobilisations incorporelles***

L'amortissement des immobilisations incorporelles s'élève à €0.6 million au 30 juin 2020 contre €0.0 million au 30 juin 2019 et concernent exclusivement l'amortissement de l'actif incorporel ZERVIAE dont le développement s'est achevé en Juin 2019.

### ***Produits financiers***

Les produits financiers totalisent €1.2 million pour le premier semestre 2020, contre €1.5 million pour le premier semestre 2019 et incluent respectivement €0.9 million et €0.8 million pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 2019 d'intérêts sur prêt sous forme d'obligations reçues de la société VISUfarma dans le cadre de la cession des activités commerciales. Pour les semestres arrêtés au 30 juin 2020 et 30 juin 2019, les produits financiers comprenaient également €0.2 million et €0.5 million de gains de change et €0.1 million d'intérêts sur des comptes à terme pour chaque premier semestre des exercices 2020 et 2019.

### ***Charges financières***

Les charges financières s'élèvent à €8.2 millions au 30 juin 2020, contre €0.7 million à la même date en 2019. Au premier semestre 2020, les charges financières incluent une dépréciation relative à la perte de crédit attendue sur les obligations reçues de VISUFarma pour €6.8 millions, et des intérêts financiers et autres frais relatifs au prêt Kreos pour €1.0 million. Au premier semestre 2019, les charges financières incluaient des pertes de changes latentes sur la créance en U.S dollar avec la filiale américaine pour €0.4 million et des intérêts financiers et autres frais relatifs au prêt Kreos pour €0.3 million.

### ***Perte nette***

La Société a enregistré une perte nette de €14.6 millions pour les 6 premiers mois 2020 contre une perte nette de €0.8 million à la même période en 2019. Au cours du premier semestre 2020, la Société a reçu un paiement de €15 millions d'euros suite à l'amendement du contrat de License de NCX470 pour le territoire chinois avec son partenaire Ocumension dont €14 millions ont été intégralement reconnus en produits constatés d'avance dans l'Etat consolidé condensé non audité de la situation financière. Cette somme est donc sans effet sur la perte nette du premier semestre 2020. La perte nette du premier semestre 2019 avait été réduite en raison des contributions d'un paiement initial et d'un paiement d'étape facturés respectivement pour €2 millions et \$3 millions aux partenaires Ocumension et Eyevance, des redevances reçues de Bausch + Lomb pour VYZULTA et du fait de la reconnaissance d'un produit d'impôt sans effet sur la trésorerie d'un montant de €3.7 millions au titre des impôts différés actifs de la filiale américaine.

### ***ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE***

Au 30 juin 2020, Nicox disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour un montant de €40.4 millions contre à €45.2 millions au 31 mars 2020 et €28.1 millions au 31 décembre 2019.

Au 30 juin, 2020, le Groupe Nicox avait une dette financière de €17.7 millions sous la forme d'un emprunt obligataire avec Kreos Capital souscrit en janvier 2019 contre €11.1 millions au 31 décembre 2019. Nicox a tiré successivement trois tranches, une première tranche de €8.0 millions en janvier 2019, une deuxième tranche de €4 millions en Octobre 2019 et une dernière tranche de €8 millions en décembre 2019 reçue en Janvier 2020 soit la totalité de l'emprunt souscrit dans le cadre de cet accord.

Au 30 juin 2020 Nicox a également une dette de location financement pour un montant total de €1.3 million portant essentiellement sur les bureaux du Groupe. Cette dette s'élevait à €1.5 millions au 31 décembre 2019.

### **3) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

La Société entend poursuivre au second semestre 2020 la stratégie suivante :

Faire progresser rapidement le développement de son programme principal NCX 470 pour lequel La partie adaptative du design de la première étude clinique de phase 3 du NCX 470 pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome ou d'hypertension oculaire devrait être finalisée au quatrième trimestre 2020. A l'issue de cette phase, les patients recevront la dose optimale de NCX 470 sélectionnée, pour une durée de 3 mois, afin d'évaluer en comparaison directe la sécurité et l'efficacité du NCX 470 par rapport au latanoprost. La sélection du dosage permettra également le démarrage de la seconde étude de phase 3 Denali d'ici la fin de l'année 2020. Cette étude menée conjointement et financée à parts égales par Nicox et Ocumension inclura des sites cliniques aux Etats-Unis et en Chine avec une majorité de patients aux Etats-Unis et devrait être suffisante pour déposer une demande d'autorisation de mise sur le marché dans ces deux pays.

Nicox prévoit l'initiation de l'étude clinique de phase 2 b de NCX 4251, son deuxième candidat médicament, d'ici la fin de l'année 2020. Cette étude de phase 2b inclura des critères d'évaluation à la fois dans la blépharite et dans la sécheresse oculaire, avec la possibilité de retenir comme résultat principal de l'étude soit le critère d'évaluation de la blépharite soit celui de la sécheresse oculaire.

Dans le domaine de la recherche, les futures activités de recherche de Nicox seront axées sur les programmes des composés donneurs de NO inhibiteurs de la phosphodiesterase-5 (PDE-5)

pour le glaucome, pour lesquels Nicox prévoit d'annoncer un candidat en voie d'IND (Investigational New Drug) en 2020.

#### **4) FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES**

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel pour l'exercice 2019 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2020 sous le numéro D20-0109 disponible sur le site internet Nicox [www.nicox.com](http://www.nicox.com).

Il existe un risque que l'épidémie de COVID-19 désorganise les activités de la Société, de ses partenaires et/ou de ses sous-traitants et ait dès lors des conséquences sur le développement de ses candidats médicaments et sur sa situation financière.

La Société surveille attentivement la situation et informera le marché en cas d'impact de la pandémie sur ses activités, notamment de développement, ou sur ses besoins en financement ou sur ses revenus. La Société ne prévoit actuellement pas de retard dans le calendrier de ses études cliniques.

#### **5) PARTIES LIEES**

Aucune convention avec une partie liée n'a été conclue au cours du premier semestre 2020.

#### **6) RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE**

Voir document joint.

Le Conseil d'administration  
9 septembre 2020

APPROBANS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Nicox S.A.  
Période du 1er janvier au 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière  
semestrielle

**APPROBANS Audit**  
La Palmeret du Canet  
22, boulevard Charles Moretti  
13014 Marseille  
S.A.R.L. au capital de € 100 000  
525 098 786 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Nicox S.A.**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Nicox S.A., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 9 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## **2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 9 septembre 2020 commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Marseille et Paris-La Défense, le 9 septembre 2020

**Les Commissaires aux Comptes**

**APPROBANS AUDIT**

**ERNST & YOUNG Audit**

**Pierre Chauvet**

**Pierre Chassagne**

## SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

### **États financiers consolidés condensés non audités pour les périodes se terminant les 30 juin 2020 et 2019**

État consolidé condensé non audité du résultat net pour les périodes se terminant les 30 juin 2020 et 2019.....	2
État consolidé condensé non audité des autres éléments du résultat global pour les périodes se terminant les 30 juin 2020 et 2019.....	3
État consolidé condensé non audité de la situation financière au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019 .....	4
État consolidé condensé non audité des flux de trésorerie pour les périodes se terminant les 30 juin 2020 et 2019.....	5
État consolidé condensé non audité des variations des capitaux propres pour les périodes se terminant les 30 juin 2020 et 2019.....	6
Notes aux états financiers consolidés condensés non audités pour les périodes se terminant les 30 juin 2020 et 2019.....	7

**NICOX SA**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DU RÉSULTAT NET**  
**POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2020 ET 2019**  
**(EN MILLIERS D'EUROS, À L'EXCEPTION DES DONNÉES EN NOMBRE D' ACTIONS ET PAR**  
**ACTION)**

	Notes	Période de six mois se terminant le 30 juin	
		2020	2019
Chiffre d'affaires des collaborations.....		3 271	6 214
Paie ment de redevances.....		(891)	(624)
<b>Chiffre d'affaires net des collaborations.....</b>	5.1	<b>2 380</b>	<b>5 590</b>
Frais de recherche et développement .....	5.2	(6 533)	(7 539)
Frais administratifs .....	5.3	(3 496)	(3 720)
Autres produits .....	5.4	840	489
Autres charges .....	5.5	(174)	(97)
<b>Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles.....</b>		<b>(6 983)</b>	<b>(5 277)</b>
Amortissement des immobilisations incorporelles.....	5.6	(645)	(17)
<b>Résultat opérationnel.....</b>		<b>(7 628)</b>	<b>(5 294)</b>
Produits financiers.....	5.7	1 213	1 458
Charges financières.....	5.7	(8 166)	(714)
<b>Résultat financier net.....</b>	5.7	<b>(6 953)</b>	<b>744</b>
<b>Résultat avant impôt .....</b>		<b>(14 581)</b>	<b>(4 550)</b>
(Charge) / Produit d'impôt .....	15	(26)	3 799
<b>Résultats de la période .....</b>		<b>(14 607)</b>	<b>(751)</b>
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société .....		(14 607)	(751)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation .....		33 419 145	29 875 131
Résultat de base par action (en euros).....		(0,44)	(0,03)

**NICOX SA**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL**  
**POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2020 ET 2019**  
**EN MILLIERS D'EUROS**

	Notes	Période de six mois se terminant le 30 juin	
		2020	2019
<b>Résultat net de la période attribuable aux propriétaires de la Société</b> .....		(14 <b>607)</b>	<b>(751)</b>
Activités à l'étranger-écarts de conversion .....		232	317
<b>Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôt)</b> .....		<b>232</b>	<b>317</b>
Gains/(Pertes) actuariels .....	16	(34)	(84)
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôt)</b> .....		<b>(34)</b>	<b>(84)</b>
<b>Autres éléments du résultat global, attribuables aux propriétaires de la Société (nets d'impôts)</b> .....		<b>198</b>	<b>233</b>
<b>Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la Société</b> .....		<b>(14 409)</b>	<b>(518)</b>

**NICOX SA**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 30 JUIN 2020 ET AU 31 DÉCEMBRE 2019**  
**EN MILLIERS D'EUROS**

	Notes	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs non-courants</b>			
Goodwill.....		25 930	25 847
Immobilisations incorporelles.....	6	71 708	72 120
Immobilisations corporelles.....		1 453	1 670
Actifs financiers non courants.....	7	70	11 023
<b>Total des actifs non-courants.....</b>		<b>99 161</b>	<b>110 660</b>
<b>Actifs courants</b>			
Créances clients.....		1 357	1 069
Subventions publiques à recevoir.....	8	1 286	864
Actifs financiers courants détenus en vue de leur vente.....	7	5 000	-
Autres actifs courants.....	9	248	1 297
Charges constatées d'avance.....	10	1 647	814
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	11	40 392	28 102
<b>Total des actifs courants.....</b>		<b>49 930</b>	<b>32 146</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS.....</b>		<b>149 091</b>	<b>142 806</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social.....	12	33 491	33 231
Prime d'émission.....	12	518 180	518 441
Reserve de conversion.....		8 044	7 811
Déficit cumulé.....		(464 159)	(450 186)
<b>Total capitaux propres.....</b>		<b>95 556</b>	<b>109 297</b>
<b>Passifs non-courants</b>			
Passifs financiers non courants.....	14	14 687	10 168
Passifs d'impôts différés.....	15	13 006	12 964
Provisions non courantes.....	16	576	549
Passif sur contrat client.....	17	8 500	-
<b>Total passifs non-courants.....</b>		<b>36 769</b>	<b>23 681</b>
<b>Passifs courants</b>			
Passifs financiers courants.....	14	4 373	2 481
Dettes fournisseurs.....		4 847	4 996
Passif sur contrat client.....	17	5 500	-
Autres passifs courants.....		2 046	2 351
<b>Total des passifs courants.....</b>		<b>16 766</b>	<b>9 828</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES.....</b>		<b>149 091</b>	<b>142 806</b>

**NICOX SA**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2020 ET 2019**  
**EN MILLIERS D'EUROS**

	Notes	Période de six mois se terminant le 30 juin	
		2020	2019
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>			
Résultat net .....		(14 607)	(751)
<b>Rapprochement de la perte nette et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles</b>			
Amortissement et dépréciation actifs corporels .....		232	64
Amortissement et dépréciation actifs incorporels.....		654	
Amortissement et dépréciation actifs financiers.....		6 874	
Charges liées aux paiements en actions .....	13	667	908
Provisions .....	16	(7)	42
Variation de change sans effet de trésorerie .....		(93)	(94)
Coût amorti d'obligations non convertibles.....		313	64
Intérêts capitalisés .....	7	(891)	(806)
Impôts différés .....	15	-	(3 855)
<b>Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement .....</b>		<b>(6 858)</b>	<b>(4 426)</b>
(Augmentation) / Diminution des créances clients et autres actifs courants.....		(460)	(4 382)
(Augmentation) / Diminution des subventions publiques à recevoir .....	8	(422)	(365)
Augmentation / (Diminution) des produits différés .....	4.3	14 000	(1 147)
Augmentation / (Diminution) des dettes fournisseurs et autres passifs courants.....		(454)	(1 477)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement .....</b>		<b>12 664</b>	<b>(7 371)</b>
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles .....</b>		<b>5 806</b>	<b>(11 797)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....	6.1	(10)	(25)
Acquisition d'immobilisations corporelles .....		(29)	(60)
Cession d'actifs financiers .....		-	-
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement .....</b>		<b>(39)</b>	<b>(85)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation des emprunts nets de frais d'émission.....	14	7 685	7 248
(Diminution) des emprunts nets de frais d'émission.....		(1 037)	
Remboursement des dettes de location-financement et IFRS 16.....	14	(166)	(77)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement .....</b>		<b>6 482</b>	<b>7 172</b>
<b>Augmentation / (Diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie .....</b>		<b>12 249</b>	<b>(4 710)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier .....</b>		<b>28 102</b>	<b>22 059</b>
Impact des variations nettes de taux de change sur la trésorerie .....		41	5
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin .....</b>		<b>40 392</b>	<b>17 354</b>

**NICOX SA**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**  
**POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2020 ET 2019**  
**EN MILLIERS D'EUROS, À L'EXCEPTION DES DONNÉES PAR ACTION**

	<u>Capital social</u>						Résultat net	Capital attribuable aux propriétaires de la Société	Total des capitaux propres
	Actions ordinaires	Montant	Prime d'émission	Actions propres	Réserves de conversion	Réserves (Déficit)			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b> .....	<b>29 718 920</b>	<b>29 719</b>	<b>510 682</b>		<b>6 696</b>	<b>(415 055)</b>	<b>(18 391)</b>	<b>113 653</b>	<b>113 653</b>
Résultat net.....							(751)	(751)	(751)
Autres éléments du résultat global.....					317	(84)		233	233
<b>Résultat global de la période</b> .....					<b>317</b>	<b>(84)</b>	<b>(751)</b>	<b>(518)</b>	<b>(518)</b>
Allocation du résultat de l'exercice précédent						(18 391)	18 391		
Émission d'actions gratuites.....	191 200	191	(191)						
Rémunération en actions.....						910		908	908
Bons de souscription d'actions .....						379		379	379
<b>Au 30 juin 2019</b> .....	<b>29 910 120</b>	<b>29 910</b>	<b>510 491</b>	<b>-</b>	<b>7 013</b>	<b>(432 241)</b>	<b>(751)</b>	<b>114 422</b>	<b>114 422</b>
Résultat net.....							(18 171)	(18 171)	(18 171)
Autres éléments du résultat global.....					799	19		818	818
<b>Résultat global de la période</b> .....					<b>799</b>	<b>19</b>	<b>(18 171)</b>	<b>(17 353)</b>	<b>(17 353)</b>
Émission d'actions ordinaires.....	3 315 650	3 316	7 955					11 271	11 271
Émission d'actions gratuites.....	4 800	5	(5)					-	-
Rémunérations en actions.....						958		958	958
<b>Au 31 décembre 2019</b> .....	<b>33 230 570</b>	<b>33 231</b>	<b>518 441</b>	<b>-</b>	<b>7 812</b>	<b>(431 264)</b>	<b>(18 922)</b>	<b>109 298</b>	<b>109 298</b>
Résultat net.....							(14 607)	(14 607)	(14 607)
Autres éléments du résultat global.....					232	(34)		198	198
<b>Résultat global de la période</b> .....					<b>232</b>	<b>(34)</b>	<b>(14 607)</b>		
Allocation du résultat de l'exercice précédent						(18 922)	18 922	-	-
Émission d'actions gratuites.....	260 800	261	(261)					-	-
Rémunération en actions.....						667		667	667
<b>Au 30 juin 2020</b> .....	<b>33 491 370</b>	<b>33 492</b>	<b>518 180</b>	<b>-</b>	<b>8 044</b>	<b>(449 553)</b>	<b>(14 607)</b>	<b>95 556</b>	<b>95 556</b>

## 1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

Nicox S.A. (« Nicox » ou la « Société ») est enregistrée et domiciliée en France. Le siège social de la société est situé au 2405 route des Dolines, 06560 Valbonne et la société est cotée sur Euronext Paris (« COX »). Ces états financiers condensés consolidés intermédiaires concernent la société et ses filiales (collectivement le « Groupe »).

Le Groupe Nicox est une société internationale spécialisée en ophtalmologie utilisant des solutions innovantes visant au maintien de la vue et à l'amélioration de la santé oculaire. La stratégie du Groupe est de maximiser le potentiel de sa technologie et de ses produits au travers de développements internes et de collaborations avec des sociétés pharmaceutiques de premier plan.

## 2. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Filiale consolidée	Date d'entrée dans le périmètre	Siège social	Méthode de consolidation	% intérêt 06/2020	% intérêt 12/2019
Nicox S.A.	1996	2405 Route des Dolines 06560, Valbonne Sophia Antinolis	Société mère	-	-
Nicox S.r.l.	1999	Via Ariosto 21, Bresso, MI 20091 Italie	Intégration globale	100 %	100 %
Nicox Ophthalmics Inc.	2014	15 TW Alexander Drive - Durham - NC 27 709 - U.S.A	Intégration globale	100%	100 %
Nicox Science Ireland Limited	2014 <sup>(1)</sup>	Riverside One, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 Irlande	Intégration globale	100%	100 %

<sup>(1)</sup> Cette filiale a été dissoute à effet du 2 août 2020.

## 3. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés condensés non audités ont été préparés et présentés conformément au référentiel IAS 34 (Interim Financial Reporting) et n'incluent pas toute l'information et les données financières requises pour les comptes consolidés annuels au titre du référentiel comptable IFRS de l'IASB tel qu'adopté par l'union européenne. Les notes annexes comportent une série de notes explicatives relatives aux événements significatifs et transactions menées au cours de la période semestrielle se terminant le 30 juin 2020 qui ont impacté la situation financière du Groupe et ses résultats depuis le 31 décembre 2019. Elles sont à lire en conjointement avec les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Les principes comptables appliqués pour la préparation des états financiers consolidés condensés non audités au 30 juin 2020 et pour les périodes se terminant les 30 juin 20120 et 2019 sont conformes aux normes comptables IFRS de l'IASB et aux interprétations adoptées par l'Union européenne. Elles sont

en conformité avec les principes comptables décrits dans les notes annexes aux comptes consolidés publiés pour l'exercice achevé au 31 décembre 2019, excepté pour ce qui concerne l'adoption de nouvelles normes au 1er janvier 2020. Le Groupe n'a adopté par anticipation aucune autre norme, ni interprétation, ni aucun autre amendement publié mais non encore entré en vigueur. Les principes comptables appliqués à compter du 1er janvier 2020 sont identiques à ceux présentés dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les autres normes et interprétations publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne, qui sont devenus applicables le 1er janvier 2020, n'ont eu aucun impact sur les états financiers consolidés condensés du Groupe.

Ces états financiers incluent tous les ajustements récurrents habituels, nécessaires à la présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires concernées. Tous les soldes bilanciaux et transactions intragroupes sont éliminés dans la consolidation. Les résultats intermédiaires présentés ne sont pas nécessairement le reflet des résultats attendus pour l'exercice qui s'achève au 31 décembre 2020. Ces états financiers consolidés condensés non audités ont été préparés en conformité avec le principe de continuité d'exploitation, le Groupe estime actuellement disposer d'une trésorerie suffisante pour maintenir ses activités et assurer ainsi une continuité d'exploitation pendant les douze prochains mois.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 30 juin 2020 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site suivant : <https://www.efrag.org/Endorsement>

Ces états financiers consolidés condensés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 9 septembre 2020. Les états financiers sont ajustés pour refléter des événements ultérieurs fournissant des indications sur la situation existante à la date de clôture. Les ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration. Les autres événements postérieurs à la date de clôture et qui n'ont nécessité aucun ajustement sont présentés en Note 20.

#### **4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS**

La préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés nécessite, de la part de la direction du Groupe, d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. Les révisions de ces estimations sont comptabilisées de façon prospective. Les informations sur l'utilisation des estimations, des hypothèses et des jugements dans le cadre de l'application des politiques comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants reconnus dans les états financiers consolidés sont indiquées ci-dessous.

##### *4.1 Juste valeur des actifs financiers*

Au 30 juin 2020, les actifs financiers détenus par le Groupe incluent :

- La participation minoritaire du Groupe dans Iris TopCo (société mère de VISUfarma B.V.), qui s'élève à 10 % au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, et a été valorisée à 0 € car intégralement dépréciée (voir note 4.2)
- Le prêt obligataire portant intérêt qui s'élève à €19 460 000 intérêts courus inclus et hors perte de crédit attendue (voir note 4.2) pour une valeur nette de € 5 000 000. Au 31 décembre 2019, ce prêt s'élevait à 18 568 000 €, intérêts courus inclus et hors perte de crédit attendue.

En application d'IFRS 13 et IFRS 7, les évaluations à la juste valeur de ces instruments financiers doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument. Cette hiérarchie de la juste valeur comprend les niveaux suivants :

- niveau 1: utilisation de cours de marchés actifs (non ajustés) pour des actifs ou passifs identiques que la société a pu observer à la date d'évaluation ;
- niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de technique de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ; et
- niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Nature de l'instrument financier	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur
Actifs financiers non courants (titres de participation dans Iris TopCo)	Juste valeur	3
Prêts et créances (prêt obligataire)	Coût amorti	n/a
Passif lié à des regroupements d'entreprises (compléments de prix)	Juste valeur	3

#### 4.2 Risque de pertes attendues sur le prêt à VISUfarma

Le 30 juin 2020, la Société a révisé son évaluation de l'évolution du risque de crédit et mesuré les pertes de crédit attendues associées au prêt obligataire à son échéance. Ce prêt était remboursable au plus tôt lors de la première des deux échéances suivantes (i) le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ou (ii) à la date de la vente de la société VISUfarma. Ce prêt est subordonné au paiement des prêts détenus par tous les autres actionnaires de VISUfarma B.V. Conformément à IFRS 9, le Groupe évalue à la fin de chaque période comptable le risque de crédit de VISUfarma B.V et a déprécié le prêt obligataire en conséquence, soit une dépréciation de €14,5 million au 30 juin 2020, contre €7,6 million au 31 décembre 2019, ramenant la valeur du prêt, intérêts courus inclus, à un montant net de €5 millions au 30 juin 2020 contre €10,9 millions au 31 décembre 2019.

Le Groupe a opté pour une approche basée sur la probabilité de défaut de paiement de VISUfarma B.V. et sur l'évaluation des variations du risque de crédit, les deux aspects requérant un important jugement.

Le Groupe s'est appuyé sur un modèle de risques de marché ainsi que sur une évaluation de la performance de VISUfarma, de sa capacité à atteindre les objectifs de son plan d'affaires compte tenu de sa courte période d'activité et de sa capacité de financement. Il a été considéré que le risque de crédit de VISUfarma s'était sensiblement accru depuis le 31 décembre 2019 justifiant une dépréciation supplémentaire de €6,8 millions.

Au 30 juin 2020 le Groupe était en discussion avec les actionnaires majoritaires de VISUfarma pour une transaction portant sur la cession de ses titres de participation et du prêt obligataire. La transaction s'est conclue en Juillet 2020 pour la valeur nette comptable de ces actifs soit 5 000 000 € (cf note 20)

#### 4.3 NCX 470 et ZERVIAE Amendement à l'accord de license avec Ocumension pour le marché chinois.

En Mars 2020, Nicox a signé un amendement de l'accord sur le NCX 470 avec Ocumension. Ocumension a payé à Nicox €15 millions (en remplacement de l'intégralité des paiements d'étape du contrat initial), a acquis des droits exclusifs supplémentaires pour le NCX 470 pour la Corée et l'Asie du Sud-Est et paiera 50% des coûts de la deuxième étude clinique de phase 3 dans le glaucome (l'étude Denali) pour le NCX 470. Les deux sociétés mèneront conjointement cette étude aux Etats-Unis et en

Chine.

Selon l'accord conclu en 2018, Ocumension a reçu les droits exclusifs de développement et de commercialisation de NCX 470, à ses frais, sur le marché chinois. Nicox a reçu d'Ocumension un paiement initial de 3 millions d'euros.

En vertu de cet amendement, Ocumension a versé immédiatement à Nicox un paiement d'un montant de 15 millions d'euros (dont €14 millions sont remboursables sous certaines conditions) et financera 50% des coûts de la deuxième étude de phase 3 conjointe Etats-Unis-Chine. Aucun futur paiement d'étape pour le NCX 470 ne sera dû par Ocumension à Nicox. Dans le cas peu probable où l'étude conjointe ne serait pas menée à son terme, des remboursements partiels ou d'une majorité significative de ce paiement pourraient être effectués et, dans certaines situations, les paiements d'étape de l'accord initial seraient à nouveau applicables. Les redevances échelonnées de 6% à 12% de l'accord original restent inchangées et s'appliqueront aux ventes dans les territoires initiaux et supplémentaires.

Le Groupe a considéré qu'il n'y avait pas de nouvelles obligations de performance dans le cadre de la signature de cet amendement et que 1 million d'euros pouvait être reconnu en chiffre d'affaires au titre du premier semestre 2020. En effet, le Groupe a considéré que ce million d'euro était relatif aux droits exclusifs accordés pour les nouveaux territoires et que l'obligation de performance associée était donc satisfaite. Les 14 millions d'euros résiduels reconnus en produits constatés d'avance ne seront comptabilisés que dans la seule mesure où il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable et aux potentielles clauses de remboursement ne donneront pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé du chiffre d'affaires comptabilisé.

Le groupe a considéré que l'étude conjointe de phase 3 (l'étude Denali) entrait dans le champ de la norme IFRS 11 partenariats et que les dépenses afférentes à cette étude seront constatées au sein de l'état consolidé du résultat net au fur et à mesure qu'elles seront encourues.

Nicox a également amendé l'accord de concession de licence sur ZERVIAE avec Ocumension avec des droits exclusifs étendus à la majorité des pays d'Asie du Sud-Est. Il n'y a pas d'impact financier lié à cet amendement sur le premier semestre 2020

#### *4.4 Objectifs société*

Les objectifs du Groupe sont fixés chaque année par le Conseil d'administration. La réalisation de ces objectifs est un des critères à partir duquel est calculée une partie de la rémunération variable de certains salariés. Par ailleurs, les salariés du Groupe bénéficient d'instruments de rémunération sous la forme de paiements en actions (options de souscription d'actions et actions gratuites). L'attribution définitive de ces paiements en actions est soumise à des conditions de performance consistant en l'atteinte, à hauteur d'au moins 70 %, des objectifs annuels du Groupe tels que fixés par le Conseil d'administration pour l'année civile concernée. Dans le cas où ces conditions de performance ne seraient pas atteintes, la moitié des droits attribués au titre de 2020 (soit 50 % + 1 option) seront définitivement annulés, l'autre moitié des droits restants en vigueur pour ce qui est des options de souscription d'actions et des actions gratuites. La performance des objectifs 2020 a été évaluée en juin 2020 à 100 %, ce qui est en ligne avec la charge comptabilisée.

#### *4.5 Covid-19*

La Société surveille attentivement les effets de la pandémie sur ses activités et informera le marché en cas d'impact, notamment sur ses programmes en développement, sur ses besoins en financement ou sur ses revenus. La Société ne prévoit actuellement pas de retard dans le calendrier de ses études cliniques et n'a pas identifié d'indicateur de perte de valeur susceptible de conduire à une dépréciation de ces actifs incorporels y compris son Goodwill. En ce qui concerne sa trésorerie, la société était en discussion au 30 juin 2020 avec ses partenaires bancaires pour un prêt garanti par l'état destiné à couvrir les effets de la pandémie sur les activités conduites au premier semestre 2020. Ce prêt d'un montant de € 2 millions a été versé en deux tranches de € 1 million respectivement en Août et Septembre 2020 (cf note 20). Le Groupe n'anticipe pas pour le moment de nouvel impact sur ses besoins en financement lié à la pandémie.

## 5 PRODUITS ET CHARGES

### 5.1 Chiffre d'affaires net des collaborations

Le chiffre d'affaires net des collaborations, qui se calcule en déduisant du chiffre d'affaires net des collaborations, les paiements de redevances, s'élève à 2 380 000 € pour la période semestrielle se terminant le 30 juin 2020, contre 5 590 000 € pour la période semestrielle se terminant le 30 juin 2019. Il se décompose comme suit :

	Pour le semestre	
	Au 30 juin	
	2020	2019
	En milliers d'euros	
Paiement(s) initial/initiaux	1 000	2 005
Paiement(s) d'étape		2 655
Redevances nettes	1 380	930
<b>Chiffre d'affaires net des collaborations</b>	<b>2 380</b>	<b>5 590</b>

### 5.2 Frais de recherche et développement

Au premier semestre 2020, les frais de recherche et développement s'élèvent à 6 533 000 € contre 7 539 000 € pour le premier semestre 2019. La diminution des frais de recherche et de développement en 2020 s'explique par l'entrée en phase 3 du NCX470 à la fin du premier semestre 2020 alors que les études cliniques de phase 2 pour le NCX470 et de phase 2a pour le NCX4251 se sont poursuivies pendant tout le premier semestre 2019 et se sont achevées au cours du dernier trimestre 2019.

Le tableau ci-dessous détaille les coûts de recherche et développement par nature et par produits :

	Période prenant fin	
	le 30 juin :	
	2020	2019
	En milliers d'euros	
<b>Dépenses internes</b>	<b>(2 272)</b>	<b>(1 988)</b>
<b>Dépenses externes</b>	<b>(4 261)</b>	<b>(5 551)</b>
<b>Total des frais de recherche et de développement</b>	<b>(6 533)</b>	<b>(7 539)</b>
ZERVIATE (AC 170)	(94)	-
<i>Dépenses externes</i>	(94)	(984)
<i>Revenue de Eyevance</i>		984
NCX 4251	(219)	(1 306)
NCX 470	(3 562)	(3 294)
<i>Autres frais non alloués par projets</i>	(315)	(912)
<i>Autres dépenses</i>	(71)	(39)
<b>Total dépenses externes</b>	<b>(4 261)</b>	<b>(5 551)</b>

### 5.3 Frais administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à 3 496 000 € pour le premier semestre 2020, contre 3 720 000 € pour le premier semestre 2019. Ces frais correspondent principalement aux dépenses de personnel

administratif et financier, aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux, aux dépenses de communication et de développement d'affaires (dont notamment les activités relatives à l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence).

#### 5.4 Autres produits

Les autres produits s'élèvent à 840 000 € au 30 juin 2020, contre 489 000 € au 30 juin 2019, et concernent principalement des écarts de conversion 305 000€ en 2020 contre 114 000 € en 2019 et le crédit d'impôt recherche (422 000 en 2020 contre 374 000 en 2019).

#### 5.5 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 174 000 € au 30 juin 2020, contre 97 000 € au 30 juin 2019. Les autres charges concernent surtout des pertes liées à des écarts de conversion sur les actifs et passifs libellés en devises étrangères.

#### 5.6 Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles s'élève à €0.6 million au 30 juin 2020 contre €0.0 million au 30 juin 2019 et concernent exclusivement l'amortissement de l'actif incorporel ZERVIAE dont le développement s'est achevé en Juin 2019.

#### 5.7 Résultat financier

	<b>Pour le semestre se terminant le 30 juin</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>En milliers d'euros</b>	
Gain de change.....	141	499
Autres produits <sup>(1)</sup> .....	1 072	959
<b>Total des produits financiers.....</b>	<b>1 213</b>	<b>1 458</b>
Perte de change.....	(102)	(398)
Autres charges financières (2).....	(8 064)	(316)
<b>Total des charges financières.....</b>	<b>(8 166)</b>	<b>(714)</b>
<b>Résultat financier.....</b>	<b>(6 953)</b>	<b>744</b>

(1) Principalement composés de 891 000 € d'intérêts sur prêt, sous forme d'obligations de VISUfarma dans le cadre de la cession des activités commerciales, et de 96 000 € de revenus en intérêts sur équivalents de trésorerie pour le semestre se terminant le 30 juin 2020. Pour le semestre se terminant le 30 juin 2019, ce montant est principalement composé de 838 000 € en intérêts sur le prêt, sous la forme d'obligations émises par VISUfarma, du produit lié à la révision de la perte de crédit attendue sur les obligations de VISUfarma et de 121 000 € d'intérêts reçus sur les équivalents de trésorerie.

(2) Les autres charges financières incluent 1 104 000 € charges d'intérêts relatifs au prêt obligatoire KREOS, 6 806 000 € de dépréciation sur les obligations de VISUfarma et 68 000 € dépréciation sur la participation de Nicox dans cette société (voir note 4.2). La valeur nette de ces actifs s'élevait au 31 décembre 2019 respectivement à 10 914 000 € et 68 000 €.

## 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### 6.1 Décomposition par nature

<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>Au 31 décembre 2019</b>
<b>En milliers d'euros</b>	

Brevets, droits, licences.....	74 961	74 727
Logiciels.....	426	426
Activités de recherche et développement acquises séparément.....	50	50
<b>Valeur brute.....</b>	<b>75 437</b>	<b>75 203</b>
Brevets, droits, licences.....	(3 294)	(2 657)
Logiciels.....	(385)	(376)
Activités de recherche et développement acquises séparément.....	(50)	(50)
<b>Amortissement cumulé.....</b>	<b>(3 729)</b>	<b>(3 083)</b>
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles.....</b>	<b>71 708</b>	<b>72 120</b>

Au 30 juin 2020, la valeur brute des immobilisations incorporelles relatives aux brevets, droits et licences s'élève à 74 961 000 €, et se décompose de la façon suivante : ZERVIATE pour 43 490 000 € et NCX 4251 pour 29 470 000 €. Le solde de 2 000 000 € concerne Nitromed, dont la valeur est intégralement dépréciée. La propriété intellectuelle associée à NCX 4251 est considérée comme étant en cours de développement et n'est donc pas amortie. Lorsque les activités de recherche et développement seront achevées, elle sera amortie sur la valeur d'utilité estimée qui sera déterminée en premier lieu sur la base de la durée de vie du brevet. Le Groupe a commencé à amortir la portion américaine de la propriété intellectuelle associée à ZERVIATE en juin 2019. La valeur des immobilisations incorporelles du Groupe, telle que reprise dans les états financiers consolidés condensés, dépend de la capacité du Groupe à conclure avec succès des partenariats ou accords de licence avec des tiers. Cela pourrait conduire à une perte de valeur si le Groupe ne parvient pas à conclure certains accords.

#### 6.2 Variation de l'exercice

	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
En milliers d'euros			
<b>Valeur au 31 décembre 2019.....</b>	<b>75 203</b>	<b>(3 083)</b>	<b>72 120</b>
Acquisitions/amortissements.....		(654)	(654)
Cessions ou mises au rebut.....			
Effet de la variation des taux de change.....	234	8	242
<b>Valeur au 30 juin 2020.....</b>	<b>75 437</b>	<b>(3 729)</b>	<b>71 708</b>

## 7. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS

### ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
En milliers d'euros		
Dépôts et cautionnements.....	70	40
Titres et prêts <sup>(1)</sup> .....	-	10 983
<b>Total actifs financiers non courants.....</b>	<b>70</b>	<b>11 024</b>

### ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
En milliers d'euros		
Actifs financiers détenus en vue de leur vente <sup>(1)</sup> .....	5 000	-

**Total actifs financiers détenus en vue de leur vente...** 5 000 -

- (1) Actifs détenus sur VISUfarma net de dépréciation pour perte de crédit attendue (ECL) sur les intérêts et le nominal du prêt obligataire à VISUfarma (cf note 4.2) et la dépréciation de la participation dans cette société pour 68 000 €. Ces dépréciations sont incluses dans les autres charges financières de l'état consolidé condensé non audité du résultat net. Suite à des discussions sur la cession de ces actifs aux actionnaires majoritaires de VISUfarma, le prêt obligataire et la participation ont été reclassés en Actifs financiers courants détenus en vue de leur vente. La transaction s'est conclue en Juillet 2020. En 2019 ces actifs étaient classés sur la ligne Actifs financiers non courants.

## 8. SUBVENTIONS PUBLIQUES À RECEVOIR

	<u>Au 30 juin 2020</u>	<u>Au 31 décembre 2019</u>
	<b>En milliers d'euros</b>	
Crédit d'Impôt Recherche* .....	1 286	864
<b>Total</b> .....	<b>1 286</b>	<b>864</b>

\* Le Groupe a demandé le remboursement du CIR 2019 en vertu des règles fiscales communautaires pour les petites et moyennes entreprises, conformément aux textes réglementaires en vigueur et a reçu le remboursement en Juillet 2020. En février 2019, le Groupe a été notifié d'un contrôle fiscal de sa société mère, Nicox SA. Ce contrôle couvre les exercices 2016 et 2017 et s'étend à l'exercice 2015 en ce qui concerne le crédit d'impôt recherche et à l'exercice 2018 en ce qui concerne la TVA. Le contrôle se poursuit au 30 juin 2020.

## 9. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants correspondent principalement aux crédits de TVA et aux avances versées aux fournisseurs. La variation correspond principalement à un remboursement de crédit de TVA obtenu sur la période.

	<u>Au 30 juin 2020</u>	<u>Au 31 décembre 2019</u>
	<b>En milliers d'euros</b>	
Créances fiscales .....	203	834
Autres créances.....	45	463
<b>Total</b> .....	<b>248</b>	<b>1 297</b>

## 10. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 647 000 € au 30 juin 2020 contre 814 000 € au 31 décembre 2019 et s'expliquent par des paiements anticipés dans le contexte du démarrage de l'étude Mont-Blanc sur le NCX 470.

## 11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	<u>Au 30 juin 2020</u>	<u>Au 31 décembre 2019</u>
	<b>En milliers d'euros</b>	
Liquidités .....	40 392	17 366
Équivalents de trésorerie	-	10 736
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b> .....	<b>40 392</b>	<b>28 102</b>

## 12. CAPITAL ÉMIS ET RÉSERVES

Au 30 juin 2020, le capital social est composé de 33 491 370 actions ordinaires de 1 € de valeur nominale entièrement libérées.

Nature des transactions	Capital	Prime	Nombre	Valeur
		d'émission		
		En milliers d'euros		En euros
<b>Au 1 janvier 2019</b> .....	<b>29 719</b>	<b>510 682</b>	<b>29 718 920</b>	<b>1</b>
Émission d'actions gratuites.....	196	(196)	196 000	1
Émission d'actions ordinaires.....	3 316	7 955	3 315 650	1
<b>Au 31 décembre 2019</b> .....	<b>33 231</b>	<b>518 441</b>	<b>33 230 570</b>	<b>1</b>
Émission d'actions gratuites.....	260	(260)	260 800	
Émission d'actions ordinaires.....	-	-	-	-
<b>Au 30 juin 2020</b> .....	<b>33 491</b>	<b>518 180</b>	<b>33 491 370</b>	<b>1</b>

## 13. PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge de rémunération des paiements en action sur le résultat net du Groupe est décrite comme suit :

	Pour la période	
	semestrielle se	
	terminant le 30 juin	
	2020	2019
	En milliers d'euros	
Options de souscriptions d'actions.....	(262)	(103)
Bons de souscription d'actions.....	-	-
Actions gratuites.....	(405)	(805)
<b>Impact total sur le résultat net de la période</b> .....	<b>(667)</b>	<b>(908)</b>

### 13.1 Options de souscription ou d'achat d'actions

Les variations survenues au cours de l'exercice sont décrites comme suit :

Options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre	Droits *	Nombre
		d'actions
2019.....	à émettre	
<b>2019</b> .....	<b>825 650</b>	<b>301 570</b>
Attribués pendant la période.....	394 750	394 750
Annulées pendant la période.....	419 100	88 620
<b>Options de souscription ou d'achat d'actions au 30 juin 2020</b> .	<b>801 300</b>	<b>607 700</b>

\* Nombre de droits attribuables avant le regroupement d'actions de décembre 2015

### 13.2 Bons de souscription d'actions

Il n'y a pas eu de variations survenues au cours de l'exercice et le nombre de bons de souscriptions d'actions en circulation au 30 juin 2020 s'élevait à 488 000 bons permettant de souscrire 328 000 actions.

### 13.3 Actions gratuites

Les variations survenues au cours de l'exercice sont décrites comme suit :

	<b>Nombre d'actions à émettre</b>
<b>Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2019</b> .....	<b>386 050</b>
Attribuées pendant la période .....	107 750
Livrées pendant la période.....	(260 800)
Annulées pendant la période .....	( 2 100)
<b>Actions gratuites en circulation au 30 juin 2020</b> .....	<b><u>230 900</u></b>

\* Nombre de droits attribuables avant le regroupement d'actions de décembre 2015

#### 14. PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS

	<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>Au 31 décembre 2019</b>
	<b>En milliers d'euros</b>	
Prêt <sup>(1)</sup> .....	13 725 <sup>(1)</sup>	9 045
Locations	962	1 123
<b>Total passifs financiers non courants</b> .....	<b><u>14 687</u></b>	<b><u>10 168</u></b>

<sup>(1)</sup> Inclut un montant de €6.4 millions d'euros correspondant à la part à long terme de la dernière tranche du prêt obligataire souscrit auprès de Kreos Capital en décembre 2019 et versée en Janvier 2020 pour €8 millions d'euros et la part à long terme des tranches de prêts versées en Février et Novembre 2019 pour €7.3 millions. Ces différents montants sont nets des frais de transactions encourus dans le cadre de la souscription de ce prêt obligatoire.

	<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>Au 31 décembre 2019</b>
	<b>En milliers d'euros</b>	
Prêt.....	3 970	2 077
Locations.....	403	404
<b>Total passifs financiers courants</b> .....	<b><u>4 373</u></b>	<b><u>2 481</u></b>

#### 15. PASSIFS D'IMPOTS DIFFÉRÉS

Au 30 juin 2020, les passifs d'impôts différés s'élèvent à 13 005 000 €, contre 12 964 000 € au 31 décembre 2019. Ces derniers correspondent aux impôts différés calculés sur la base d'ajustements de juste valeur dans le cadre de l'exercice de l'allocation du prix d'acquisition de la filiale américaine, Nicox Ophthalmics Inc., net des actifs d'impôt différé. La variation en 2020 résulte de la conversion de devises étrangères pour 41 000 €.). Le Groupe a des déficits fiscaux en France et aux États-Unis. Sur la base d'une étude achevée en 2019 conformément à l'article 382 du « Internal Revenue Code » (IRC) américain au sujet des déficits reportables en avant, le Groupe a estimé disposer de déficits reportables en avant au titre de l'impôt fédéral et de l'impôt d'état encourus préalablement à l'acquisition de Nicox Ophthalmics, Inc pour un montant de €50 882 000 au 31 décembre 2019 utilisable dans la limite de la période légale de 20 années. A l'exception des impôts différés actifs reconnus pour compenser les impôts différés passifs sur les bons de souscription d'actions relatifs au contrat de prêt en France et des actifs d'impôt différés en lien avec les activités de développement achevées en 2019 aux Etats Unis reconnus pour compenser les passifs d'impôt différés associés, aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu dans les états consolidés condensés de la situation financière au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, car le Groupe n'était pas assuré de pouvoir récupérer de crédit d'impôt sur un revenu imposable quelconque dans un futur prévisible.

## 16. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Dotation	Gains et pertes actuariels	Montant utilisé au cours de l'exercice	Variation de périmètre résultant des activités abandonnées	Au 31 décembre 2019
En milliers d'euros						
Engagements de retraite	441	43	65	-	-	549
Autres provisions.....	76	-	-	(76)	-	-
<b>Total des provisions ..</b>	<b>517</b>	<b>43</b>	<b>65</b>	<b>(76)</b>	<b>-</b>	<b>549</b>
Dont provisions non courantes.....	441	43	65	-	-	549
Dont provisions courantes.....	76	-	-	(76)	-	-

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Dotation	Gains et pertes actuariels	Reprises Remboursées sur la période	Variation de périmètre résultant des activités abandonnées	Au 30 juin 2020
	En milliers d'euros					
Engagements de retraite .....	549	21	34	(28)		576
Autres provisions.....	-					
<b>Total des provisions .....</b>	<b>549</b>	<b>21</b>	<b>34</b>	<b>(28)</b>		<b>576</b>
Dont provisions non courantes .....	549	21	34	(28)		576
Dont provisions courantes...	-					

## 17. PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés s'élèvent à 14 000 000 € au 30 juin 2020 (0 € au 31 décembre 2019) et correspondent exclusivement aux produits différés reçus dans le cadre de l'amendement de l'accord de licence avec Ocumension (voir note 4.3).

## 18. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET LITIGES

### 18.1 Engagements hors bilan

De nouveaux éléments hors bilan sont apparus au cours de la période semestrielle se terminant le 30 juin 2020 représentant un total de 12 509 000 €. Il s'agit principalement des frais de développement cliniques de phase 3 pour le NCX 470.

### 18.2 Litiges

Teva Pharmaceutical Industries Ltd a formé opposition à l'encontre du brevet européen ouvrant le latanoprostene bunod devant l'Office Européen des Brevets le 23 novembre 2016 et a sollicité la révocation du brevet dans sa totalité en alléguant son défaut de nouveauté et d'activité inventive. L'Office 31 Européen des Brevets a rejeté cette opposition et a décidé de maintenir le brevet tel que délivré. Teva Pharmaceuticals a interjeté appel de cette décision de l'OEB le 12 septembre 2018. La date à laquelle une décision d'appel sera rendue n'est pas connue à ce jour.

## 19. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le montant global des rémunérations comptabilisées pour les administrateurs (5 personnes au 30 juin 2020 et 2019), et les membres du comité de direction (5 personnes au 30 juin 2020 et 2019) se répartit comme suit :

	Pour le semestre se terminant le 30 juin	
	2020	2019
	En milliers d'euros	
Avantages à court terme .....	893	927
Avantages postérieurs à l'emploi.....	165	156
Autres avantages à long terme.....	20	60
Paiements en actions .....	292	521
<b>Total .....</b>	<b>1 370</b>	<b>1 663</b>

Les membres du comité de direction le PDG et certains salariés bénéficient d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre quatre mois et deux ans de salaires en cas de

changement de contrôle entraînant la rupture du contrat de travail dans les deux années qui suivent ce changement de contrôle majoritaire ou du Groupe. Le calcul de l'indemnité est basé sur les salaires perçus par les bénéficiaires sur les douze derniers mois précédents la rupture du contrat de travail. Si la rupture du contrat de travail de l'ensemble des bénéficiaires intervenait au 30 juin 2020, le montant de l'indemnité à verser dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèverait à 1 954 000 €.

En cas de rupture du contrat de travail à l'initiative du Groupe, les membres du comité de direction, le PDG et certains salariés recevraient également une indemnité contractuelle de licenciement comprise entre six mois et deux ans de salaires sur la base des salaires perçus les douze mois précédant la rupture du contrat de travail. La rupture pour faute grave ou lourde n'ouvre pas droit aux dispositions ci-dessus décrites. Par ailleurs le versement de l'indemnité au PDG est conditionné à la réalisation d'objectifs non divulgués. Si la rupture du contrat de travail de l'ensemble des bénéficiaires intervenait au 30 juin 2020, le montant de l'indemnité à verser dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèverait à 1 377 000 €.

En raison du caractère conditionnel des engagements ci-dessus décrits le Groupe n'a pas comptabilisé de provision au titre de ces engagements au 30 juin 2020 ou au 31 décembre 2019.

Au 30 juin 2020, les options de souscription d'actions, les actions gratuites et les bons de souscription d'actions en circulation attribués à des mandataires sociaux et aux membres du Comité de direction se répartissent comme suit :

<b>Nature des instruments de capitaux propres</b>	<b>Prix d'exercice en euros</b>	<b>Nombre de droits</b>	<b>Nombre d'actions à émettre</b>	<b>Date d'expiration</b>
Actions gratuites.....	—	72 000	72 000	—
Options de souscriptions d'actions .....	9,35	200 000	40 000	29/01/2021
Options de souscriptions d'actions.....	6,05	72 000	72 000	12/02/2027
Options de souscriptions d'actions .....	4,79	208 000	208 000	27/01/2028
Bons de souscription d'actions .....	8,65	200 000	40 000	13/10/2020
Bons de souscription d'actions .....	11,88	144 000	144 000	07/06/2022
Bons de souscription d'actions .....	8,88	144 000	144 000	24/05/2023

## 20. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 10 juillet 2020, Nicox a annoncé la cession pour un montant de 5 millions d'euros du solde de sa participation dans VISUfarma (comprenant un prêt obligataire et des actions), société pharmaceutique pan-européenne spécialisée en ophtalmologie, à une filiale de son principal actionnaire, GHO Capital. Cette participation était constituée d'actions d'une société britannique holding de VISUfarma et d'obligations de VISUfarma B.V. La transaction s'est conclue le 23 juillet 2020.

Le 5 août 2020, Nicox a annoncé la mise en œuvre, à compter du 3 août 2020, d'un contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux portant sur les actions de la société Nicox listées sur Euronext Paris. La mise en œuvre de ce contrat de liquidité, en vertu de l'autorisation accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2020, sera conforme au cadre juridique en vigueur. Une somme initiale de 500 000 euros (pouvant être portée à 1 000 000 euros) a été affectée à ce contrat de liquidités.

Le 12 août, Nicox a annoncé la signature d'un accord de concession de licence exclusif avec ITROM Pharmaceutical Group pour l'enregistrement et la commercialisation de ZERVIAE (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24% pour le traitement du prurit oculaire associé aux conjonctivites allergiques dans les Etats Arabes du Golfe comprenant le Royaume d'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis et le Qatar. ITROM est un groupe des sociétés de commercialisation et de distribution pharmaceutique régionale, spécialisée dans l'introduction au marché et représentation des produits innovants en ophtalmologie depuis 1999, basée à

Dubaï et reconnue au niveau international.

Nicox a concédé à ITROM les droits exclusifs de développement et de commercialisation de ZERVIAE à Bahreïn, en Égypte, en Irak, en Jordanie, au Koweït, au Liban, en Libye, à Oman, au Qatar, au Royaume d'Arabie Saoudite, aux Émirats Arabes Unis et au Yémen. Nicox pourrait recevoir des redevances de 15% sur les ventes nettes de ZERVIAE dans certains territoires clés et de 10% dans d'autres territoires. Nicox a reçu également un paiement d'étape à la signature de l'accord et pourrait recevoir un paiement d'étape lors du lancement commercial de ZERVIAE. ITROM sera responsable, à ses frais, des activités de développement et de commercialisation de ZERVIAE dans les territoires cités dans l'accord. L'approbation de ZERVIAE devrait pouvoir intervenir sur la seule base du dossier d'autorisation de mise sur le marché américain approuvé.

Le 10 septembre, Nicox a annoncé avoir conclu des contrats de prêts garantis par l'Etat avec la Société Générale et le LCL d'un montant total de 2 millions d'euros dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ce financement non dilutif contribue à renforcer la trésorerie de la Société. Ce prêt n'est garanti par aucun actif de la Société. Le prêt, garanti par l'Etat à hauteur de 90 %, a une maturité initiale de 12 mois avec la possibilité pour Nicox d'étendre la période de remboursement de 1 à 5 ans supplémentaires.